

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2012

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mmes Magali BARTHASSAT - Maria CLARET - Anne JAGGI
Mmes Catherine LEHMANN - Paulette DUPRAZ OIHENART
MM. Andreas FABJAN - Gérard FONTAINE - André THEVENOZ

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE

Excusés : M. Jean-Claude EGGER - M. Alban DELAVY

M. Raoul Florez, adjoint, ouvre la séance à 20h.10 (léger retard dû à l'invitation du Club de Tennis de Soral pour une verrée au club à la suite de la rénovation des courts de tennis) en sa qualité de président-remplaçant de M. Jean-Claude Egger, maire, pour des raisons de santé et selon accord du Service de surveillance des communes. M. le président souhaite à M. Egger un prompt rétablissement.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012.
- 2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) soumises au droit de veto des Conseils municipaux) à savoir :
 - relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée.
 - relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du Bibliobus, pour un montant de CHF 590'000.--.
 - relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--.
 - relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.--.
 - relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2013 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--.
 - relative au financement 2013 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'250'000.--.
 - relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 5'242'500.--.
 - relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 830'000.--.
- 3.- Communication du procès-verbal de constatation d'entrée en force le 30 juin 2012 de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACG relatif à l'octroi par le fonds intercommunal d'une subvention de CHF 706.000.-- pour le financement intercommunal, en 2012, des loyers des centres de maintien à domicile et des foyers de jour.
- 4.- Augmentation de l'indice d'utilisation de l'occupation du sol de 0,35 à 0,51 sur la parcelle N°10421, feuille 8, située 5 chemin des Chava nnes à Soral, propriété de Mme Josette Marie Fontaine.
- 5.- Sécurisation dans le village et modération de trafic.
- 6.- Rénovation de la fontaine et aménagement.
- 7.- Aménagement de la place de jeux derrière la salle communale.
- 8.- Communications de l'exécutif.
- 9.- Divers.

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2012 est accepté par 8 voix et 1 abstention (absent lors de la séance).

2.- Décisions de l'assemblée générale de l'ACG (Association des communes genevoises) soumises au droit de veto des Conseils municipaux

Conformément à l'article 60 lettre c de la loi sur l'administration des communes, les conseils communaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines de subventionnement du Fonds intercommunal. Les décisions sont invalidées si, dans les 45 jours suivant leur communication aux communes, elles sont rejetées par les Conseils municipaux : de deux tiers au moins des communes ou d'un tiers au moins des communes, si ces communes représentent au moins la moitié de la population du canton. Les délibérations sont les suivantes :

- relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal aux subventions d'investissement octroyées à la création de places de crèches, pour un montant de CHF 5'000.-- à chaque nouvelle place de crèche créée;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 du Bibliobus, pour un montant de CHF 590'000.--;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.--;
- relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal au financement d'une « enveloppe sportive » pour un montant de CHF 500'000.--;
- relative à la participation du Fonds intercommunal à la subvention 2013 octroyée à la Ville de Genève en faveur du Grand-Théâtre pour un montant de CHF 2'500'000.--;
- relative au financement 2013 d'investissements informatiques généraux, pour un montant de CHF 1'250'000.--;
- relative à la participation 2013 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 5'242'500.--;
- relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2013 des investissements informatiques du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 830'000.--.

3.- Communication du procès-verbal de constatation d'entrée en force de la décision votée lors de l'assemblée générale de l'ACG du 28 mars 2012

M. le président donne connaissance du procès-verbal de l'ACG du 2 juillet 2012 constatant l'entrée en force le 30 juin 2012 de la décision relative à l'octroi par le fonds intercommunal d'une subvention de CHF 706.000.-- pour le financement intercommunal, en 2012, des loyers des centres de maintien à domicile et des foyers de jour.

4.- Augmentation de l'indice d'utilisation de l'occupation du sol de 0,35 à 0,51 sur la parcelle N° 10421, feuille 8, située 5 chemin des Chavannes à Soral, propriété de Mme Josette Marie Fontaine

M. le président présente les nouveaux plans et projet de construction. M. Andreas Fabjan demande une réflexion sur l'établissement d'un nouveau règlement de construction du village de Soral qui date du 24 mars 1987 relatif à l'indice d'utilisation au sol qui est de 0,35. M. le président précise que la propriétaire de la parcelle est un membre de la famille de M. Raoul Florez et demande à l'assemblée s'il doit se retirer pendant la délibération ce que plusieurs membres confirment. M. Florez quitte la séance et après discussion, la délibération suivante est prise :

Vu les articles 30 lettres p et s de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le dossier complet No DP18423-3 pour la construction d'un immeuble PPE de 6 logements et parkings déposé au Département des constructions et des technologies de l'information - police des constructions reçu le 9 juillet 2012, comprenant notamment le plan d'implantation, l'extrait du Registre Foncier, l'état des lieux ;

Vu le dépassement de l'indice d'utilisation (occupation du sol) maximum de 0,35 à 0,51 ;

Vu le règlement de construction du village de Soral du 24 mars 1987, adopté le 20 janvier 1988 par le Conseil d'Etat ;

Vu les pourparlers entre les personnes intéressées et la Mairie de Soral ;

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 8 voix et 1 abstention

D'accepter l'augmentation de l'indice d'utilisation de l'occupation du sol de 0,35 à 0,51 sur la parcelle No 10421, feuille 8, située 5, Chemin des Chavannes à Soral, propriété de Mme Josette Marie Fontaine.

M. Andreas Fabjan demande que l'exécutif veille particulièrement aux aménagements extérieurs afin de ne pas utiliser du bitume et qu'ils restent dans le style villageois.

5.- Sécurisation dans le village et modération de trafic

M. le président donne des informations sur les derniers travaux effectués ces dernières semaines – pose des embrases des potelets – pose des enrobés noirs et de couleurs (couche de surface sur les trottoirs) – pose de 2 îlots préfabriqués et marquage dans tout le village. Il reste quelques petits travaux notamment de marquage.

Mme Catherine Lehmann pose le problème de la fragilité des potelets et demande qui paye la facture lorsque le potelet est touché et renversé ou doit être remplacé. L'entretien et le remplacement sont à la charge de la commune. Toutefois, une confirmation sera demandée à Trafitec notamment sur les potelets posés sur les routes cantonales. Il faut noter que les potelets sont tenus par une tige filetée à l'intérieur qui se casse en cas de choc. Le remplacement devrait être effectué par l'employé communal.

Mme Paulette Dupraz Oihénart constate que la rue du Faubourg est beaucoup plus empruntée malgré les voitures en stationnement.

M. Gérard Fontaine :

- souligne une amélioration visible de la sécurité et constate que les véhicules ont diminué ce que plusieurs personnes confirment.
- a remarqué que le retraceage vers la douane de Soral I - route des Mangons, chemin de Placet n'as pas été effectué. Qu'en est-il ? A voir avec Trafitec.
- demande une limitation de 30 km/h. près de la fontaine. M. le président lui fait remarquer que cette question a déjà été discutée et que l'on ne peut pas limiter la vitesse à des zones définies. Toutefois Trafitec sera contacté.

- constate que la Douane de Perly ouvre de 7h.30 à 19h.30 et demande si nous ne pourrions pas pratiquer les mêmes horaires. Une requête sera adressée au Département de Justice et Police.

M. André Thévenoz a entendu dire par des villageois que l'emplacement des potelets pouvait être négocié. M. Le président répond fermement par la négative. En outre, M. Thévenoz constate que pour se rendre dans l'un des restaurants du village, le parking situé route de Rougemont est souvent plein et que, de ce fait, il est difficile de trouver une place de parking dans les environs, à part aller dans le petit chemin jouxtant les parkings. Il demande la possibilité de créer un deuxième parking. Selon le président, il est difficile pour la commune de sponsoriser des parkings pour les restaurants, ce n'est pas son rôle. Les personnes ont toujours la possibilité de garer leur véhicule près de la mairie ou l'église moyennant une petite marche de santé.

M. Andreas Fabjan constate qu'il y a deux poids deux mesures dans la sécurité - les potelets situés près du virage du café Fontaine sont reliés par des chaînes alors que les potelets posés aux deux virages près du No 22 route de Rougemont, aucune chaîne n'est installée. Il en demande les raisons. Notre ingénieur sera contacté.

Mme Catherine Lehmann déplore que sur la route de Rougemont aucun ralentissement n'ait été installé, car les automobilistes roulent à vive allure.

6.- Rénovation de la fontaine et aménagement

M. le président donne connaissance de l'offre que nous avons reçu en fin de journée de Setex pour le réaménagement de la fontaine. Le devis se monte à CHF 72.777.-- y compris la pose des luminaires. Un choix doit être fait entre la création d'un escalier en béton avec finition talochée, pied de marche arrondi et la réalisation d'un escalier en pierre de «Hauteville» finition ciselée bouchardée à la main, face avant cintrée, le tout posé sur fond de béton avec une plus-value de CHF 556.-- le ml soit une plus value de CHF 31.225.--, TVA comprise.

Une discussion est ouverte et après un tour de table, la pierre semble avoir les faveurs de l'assemblée. Toutefois, avant de prendre une décision définitive, les membres du Conseil désirent voir des photographies, des échantillons et un croquis d'ensemble ou de voir sur place des modèles. L'entreprise Setex sera donc contactée.

7.- Aménagement de la place de jeux derrière la salle communale

La Direction des autorisations de construire a accordé le 9 juillet 2012, l'autorisation de construire l'aménagement de la place de jeux derrière la salle communale. Nous avons reçu deux devis pour les travaux de préparation de l'espace de jeux dont un en fin de journée que nous n'avons pas pu étudier et comparer. L'exécutif est chargé de les examiner et le sujet sera discuté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

8.- Communications de l'exécutif

Promotions

Les promotions se sont déroulés au centre sportif de Laconnex le vendredi 29 juin 2012 à 17h. 30 avec le rassemblement des enfants dans le préau de l'école pour participer à un cortège pour se rendre à la salle polyvalente joliment décorée où ont eu lieu la cérémonie officielle et les productions des enfants. Des jeux et concours ont été organisés par l'Association des parents d'élèves de Soral et Laconnex. Des repas chauds ont été servis par la compagnie des sapeurs-pompiers de Laconnex et la soirée a continué avec des animations musicales.

Fête nationale

La fête nationale s'est déroulée également au centre sportif de Laconnex dès 18h. 30 avec l'accueil des habitants de Laconnex et Soral. La soupe traditionnelle a été servie dans des pots-souvenirs et des repas chauds ont été préparés par la compagnie des sapeurs-pompiers de Laconnex. L'allocution a été prononcée par Mme Liliane Maury-Pasquier, conseillère aux Etats. Le pacte de 1291 a été lu pour enchaîner avec l'hymne national et les traditionnels feux de joie et feux d'artifice. La soirée s'est terminée par une animation musicale.

Ces deux manifestations ont rencontré un joli succès et se sont déroulées par un temps radieux.

Théâtral air

La soirée théâtrale d'été s'est déroulée à la salle communale le 24 août 2012 en raison du mauvais temps, mais cela n'a pas empêché 70 personnes environ de venir applaudir l'excellente troupe du Théâtral air qui a joué la pièce d'Alfred Musset « On ne saurait penser à tout ». La corbeille en faveur de l'association du Burkina Faso a rapporté la belle somme de CHF 500.-. Des remerciements particuliers ont été adressés aux organisateurs. Mme Claret précise que M. Lädemann était au Burkina Faso pendant cette période et a adressé ses remerciements. Un château d'eau a été installé ainsi qu'une salle informatique avec le matériel envoyé par containers.

Ecole

Les enseignantes ont exprimé leur satisfaction pour la réfection des classes, des couloirs et de la salle de rythmique, ainsi que du travail pour la mise en place du matériel pour la rentrée scolaire et du nettoyage par les employés communaux. La porte de l'entrée principale de l'école sera remplacée d'ici la fin du mois.

Mmes Elisabeth Dirrig et Catherine Dupraz ont suivi un cours de patrouilleuses scolaires et ont été agréées par la Brigade d'éducation et de prévention. Elles travaillent une semaine sur deux à raison de 13 heures par semaine pour assurer la protection des écoliers appelés à traverser la chaussée près de l'église et des quatre stops. Les réactions des parents sont positives. Il a été demandé aux enseignantes et aux parents de rappeler les consignes aux enfants. Un bilan sera tiré après deux mois de fonctionnement.

Chemin de la Laire

La réfection du chemin de La Laire s'est effectuée en juillet 2012 par l'Association Réalise. Le problème de la passerelle est toujours d'actualité et cette dernière doit être contournée. Le chemin devrait figurer dans le plan officiel des chemins piétons.

Séance du Conseil municipal

La séance du Conseil municipal du 15 octobre 2012 a été reportée au 29 octobre 2012 à 20h. Le service de Surveillance des communes et la Tribune de Genève ont été avisés.

Jumelage avec Labeaume

La commémoration du 20^{ème} anniversaire du jumelage à Labeaume, prévue les 8 et 9 juin 2013 a été déplacée par Labeaume les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin 2013.

Projet plan localisé de quartier situé à l'angle des routes de Lolliets Soral

La procédure d'opposition au projet de plan localisé de quartier No 29768-536, accompagné de son concept énergétique territorial situé à l'angle de la route de Soral et de la route des Lolliets sur le territoire de la commune de Soral a été ouverte le 28 août 2012. Le délai pour faire opposition est de 30 jours à compter de la première publication le 28 août 2012 soit jusqu'au 28 septembre 2012. Il faut noter que quiconque est atteint par le projet de plan localisé de quartier et a un intérêt digne de protection à ce qu'il soit modifié ou écarté peut déclarer son opposition par acte écrit et motivé au Conseil d'Etat.

Après avoir contacté M. Georges Gainon sur la question de M. Andreas Fabjan relative à des références sur un arrêt du Tribunal fédéral – où il ne serait pas possible de contraindre un locataire à louer une place de parking avec logement, ce dernier nous a informé que selon le directeur de l'Office du logement, il est bien exact que l'on ne peut pas lier les deux baux - loyer appartement et loyer garage. Nous attendons également une réponse du service juridique de notre régie immobilière.

Entretien route de Thérens (tronçon sur Soral)

Les travaux d'entretien de la route de Thérens par la commune de Bernex entre le pont sur l'Aire et la frontière communale ont été effectués début septembre. Etant donné que la commune de St-Julien n'a pas souhaité refaire son tronçon, notre commune a également renoncé à faire le sien d'une longueur de 80m dont le coût des travaux était devisé entre CHF 10.000.-- et CHF 15.000.--.

Ouverture d'une fouille Creux de Boisset – près de l'ancienne laiterie

La route du Creux-de-Boisset depuis les 4 stops jusqu'à l'intersection du chemin des Chavannes sera fermée à la circulation du 17 septembre au 9 octobre 2012 pendant les travaux d'ouverture d'une fouille, route du Creux-de-Boisset, 8. Seuls les bus et les riverains seront autorisés à emprunter ce tronçon. L'accord a été délivré par la Direction générale de la mobilité. Des panneaux de déviation seront mis en place par les parties intéressées.

Communication de l'analyse inforadar - route des Lolliets (près de la déchetterie)

L'inforadar a été placé du 6 août au 13 août près de la déchetterie. Malgré sa présence, des dépassements trop fréquents ont été constatés et un taux important de vitesses élevées a été relevé. La vitesse autorisée est de 40 km/h. - 14 véhicules ont dépassé les 90km/h. - 3 ont fait du 100 km/h. et 1 véhicule a passé à 106km/h. !! L'analyse a été remise en copie à Trafitec. L'inforadar a été placé aujourd'hui jusqu'au 14 septembre à l'entrée du village, direction Viry.

Zones à construire

M. le président donne lecture de la lettre du 1^{er} septembre 2012 de Mmes Marie Barbier, Andrée Dethurens-Barbier et Antoinette Dussuet-Barbier qui demandent de porter à l'ordre du jour la révision de l'opposition de la commune d'intégrer la parcelle No 10.149 située à l'entrée nord-est du village en zone de construction. Cette affaire a été réglée en 1998 avec toutes les parties intéressées dans le cadre du relissage des zones du village. La famille Barbier demande également des explications sur le projet de deux routes de contournement. Cette dernière sera convoquée prochainement pour lui donner toutes les explications sur les deux sujets.

Inauguration de la piste cyclable Soral-Lully

La piste cyclable Soral-Lully sera inaugurée le samedi 22 septembre 2012 dès 10h. par l'accueil des officiels et la formation du peloton inaugural (hauteur chemin de Chaterin). La

cérémonie du couper du raban sera présidée par Mme Michèle Künzler, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME) et M. Jean-Claude Egger, maire, en présence des représentants de l'Etat et de la commune. Un apéritif sera servi dès 11h. sous la tente située derrière l'église. La population a été conviée par tous-ménages. L'organisation et les invitations ont été faites par l'Etat de Genève.

9.- Divers

Poubelle parking route de Rougemont (près des restaurants)

Mme Paulette Dupraz Oihénart a remarqué que les poubelles du parking route de Rougemont n'ont pas été posées. Le secrétaire contactera l'employé communal car elles ont été commandées.

Parcelle route du Creux-de-Boisset 20 ABCD

Mme Anne Jaggi demande si nous avons des nouvelles de notre requête d'une surface de 100 m² au rez-de-chaussée pour l'affecter à une activité commerciale à céder à la commune dans le cadre de la construction d'immeubles d'habitation sur la parcelle No 10551 – route du Creux-de-Boisset, 20 ABCD. Il faut relever que la commune a donné son préavis le 31 mai 2012. Les requérants Bucher & Moret Sàrl seront toutefois contactés.

Déchetterie

M. Gérard Fontaine informe qu'il a eu une confrontation virulente avec une personne venant de France voisine déposer des déchets à la déchetterie. Une discussion s'engage sur la procédure à adopter. Le service des déchets sera contacté afin de connaître leur avis et la position à adopter.

Fêtes de Noël

M. Gérard Fontaine demande de penser à l'organisation des prochaines fêtes de Noël et propose de réunir la commission le 25 septembre prochain à 18h.30.

Déchets

Mme Catherine Lehmann donne un compte rendu de la séance du groupe de travail de gestion des déchets et récupération dans les communes genevoises qui s'est déroulée le 31 mai 2012 à Puplinge. Elle donne des informations notamment sur les statiques communales. En 2010, le taux de recyclage des déchets urbains communaux atteignait 42,80% avec une diminution des déchets incinérés. En 2011, le taux a progressé pour atteindre 43,50%. La récupération des déchets organiques et du papier a particulièrement augmenté (en moyenne 2%). Lors de l'analyse 2011 du contenu de la poubelle des ménages, les résultats soulignent qu'il y a toujours beaucoup de déchets de cuisine et plastiques dans nos poubelles.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée par M. le président à 22h.35.